



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 20 juin 2016 et désignation des rapporteurs.
2. Présentation du projet de budget supplémentaire pour 2016.
3. Suite à donner à la conférence des maires sur la compétence GEMAPI.
4. Calendrier et gouvernance du plan climat air énergie du territoire (PCAET).
5. Propositions de fonctionnement de l'aire de grand passage d'Orthez à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
6. Attribution d'une allocation de thèse dans le cadre de la convention de partenariat entre l'UPPA et la CCLO.
7. Motion « écoles rurales / RPI ».
8. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
9. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appels d'offres).
10. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédure adaptée).

-----

### **1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 20 JUIN 2016 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 20 juin prochain et procède à la désignation des rapporteurs. Par ailleurs, les notes de synthèse des délibérations portant d'une part sur l'institution de la TEOM et d'autre part sur le prélèvement au titre du FPIC sont lues en séance et reçoivent un avis favorable du bureau.

### **2. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2016**

Le bureau émet un avis favorable au projet de budget supplémentaire pour 2016 qui lui est présenté

### **3. SUITE A DONNER A LA CONFERENCE DES MAIRES SUR LA COMPETENCE GEMAPI**

Le bureau émet un avis favorable aux deux points fondamentaux liés à l'exercice futur de cette compétence à savoir :

- Le mode d'exercice de la compétence GEMAPI. Ainsi que l'a présentée l'Etat, cette compétence doit être exercée au niveau du bassin versant et les 61 communes de la CCLO appartiennent à 4 bassins versants différents (le plus important d'entre eux étant celui du Gave de Pau). De fait, il semble naturel que la CCLO représentent ces communes dans les 4 syndicats existants concernés et leur transfère la compétence GEMAPI.
- La taxe GEMAPI. Celle-ci est au maximum de 40 euros par an et par habitant et elle est levée non pas par les syndicats mais par les EPCI à fiscalité propre. C'est donc la CCLO qui devra la lever pour financer les dépenses liées à l'exercice de cette compétence. Celle-ci devrait être levée dans le courant de l'année 2018.

#### **4. CALENDRIER ET GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE (PCAET)**

La collectivité doit mettre en œuvre un plan climat air énergie du territoire (PCAET) avant la fin de l'année 2016. Le lancement du PCAET a été fait lors du conseil communautaire du 14 décembre 2015. Chronologiquement, le PCAET intervient après le projet de territoire car il en est la déclinaison en tant que volet environnemental.

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont faites sur le calendrier et le mode de gouvernance du PCAET.

#### **5. PROPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE D'ORTHEZ A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

Les familles sédentaires résidant à l'année sur l'AGP (aire de grand passage) s'installent le 1<sup>er</sup> juillet sur les terrains familiaux.

Un site de stationnement pour 8 à 10 familles qui ont l'habitude de venir à Orthez régulièrement sur des courtes périodes (1 à 2 mois) est nécessaire (type aire d'accueil).

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises à savoir :

- Fermeture de l'AGP pour nettoyage du 1<sup>er</sup> au 11 juillet,
- Période estivale du 11 juillet au 30 septembre : fonctionnement du site en aire de grand passage :
  - Accueil de groupes composés au minimum de 20 caravanes avec un représentant de groupe,
  - Nécessité d'adapter le système de fermeture de l'aire ⇒ la CCLO répond à la réglementation, cohérence avec l'installation des familles sur les terrains familiaux dans un cadre réglementaire bien précis.
- Période hivernale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : fonctionnement du site en aire de stationnement :
  - Possibilité d'accueil de petits groupes familiaux qui ont l'habitude de venir l'hiver sur Orthez,
  - Réalisation d'aménagements sommaires pour ne permettre l'accueil que d'une dizaine de caravanes (gestion impossible au-delà) ⇒ réponse aux besoins d'accueil des 8 à 10 familles qui ont l'habitude de venir sur Orthez, solution temporaire avant la création de l'aire d'accueil à Orthez.

#### **6. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UPPA ET LA CCLO**

Le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une allocation de post-doctorat dans le cadre de la convention partenariale entre l'UPPA et la communauté de communes de Lacq-Orthez afin de financer la thèse intitulée «Eco-Friendly and healthy food plastic packaging».

#### **7. MOTION « ECOLES RURALES / RPI »**

Le bureau estime que cette motion pour la défense des écoles dans les communes rurales, notamment celles avec une classe unique doit être présentée et soutenue en conseil municipal et non pas en conseil communautaire.

## **8. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par la commune de Parbayse pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

## **9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (APPELS D'OFFRES) :**

Le bureau autorise son Président de signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison d'une rogneuse de souches, d'un broyeur d'herbe, d'une remorque et d'une tondeuse avec reprise pour le service espaces verts de la communauté de communes de Lacq-Orthez

Le bureau autorise son Président à signer le marché complémentaire relatif à la mission de maîtrise d'œuvre et autres études pour la création d'une crèche sur le site de l'école maternelle du centre située à Orthez avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres suite, d'une part, à la découverte de nombreuses sépultures dans le sous-sol de la parcelle du projet de la future crèche nécessitant un système de fondation différent (pieux ) d'un coût plus important, d'autre part, à une modification du volet pluvial du projet.

## **10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURE ADAPTEE) :**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Acquisition d'une solution de gestion des stocks et prestations associées,
- Missions complémentaires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public sur les places de la Moutète et Saint Pierre à Orthez.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

### **Vente du château du Mont**

Le bureau émet un avis favorable à cette transaction.

### **Caravanes de gens du voyage à Maslacq**

Une cinquantaine de caravanes ainsi qu'environ 70 véhicules se sont installés sur le stade municipal de Maslacq. La procédure d'expulsion a été lancée par la CCLLO.

-----

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **lundi 27 juin à 18 H**, à l'hôtel de la communauté à Mourenx.